

Zeitschrift: Schweizer Hotel-Revue = Revue suisse des hotels
Herausgeber: Schweizer Hotelier-Verein
Band: 3 (1894)
Heft: 20

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Abonnement:

Schweiz:
Fr. 5.— jährlich.
Fr. 2.— halbjährlich.
Aussiedl:
Unter Kreuzband
Fr. 7.50 (6 Mark) jährlich.
Deutschland,
Oesterreich und Italien:
Bei der Post abonnirt:
Fr. 6.— (5 Mk. 4.—) jährlich.
Vereinsmitglieder
erhalten das Blatt gratis

Inserate:

20 Cts per 1spaltige Petit-
setils oder deren Raum.
Bei Wiederholungen
entsprechenden Rabatt.
Vereinsmitglieder
bezahlen die Hälfte.

Abonnements:

Pour la Suisse:
Fr. 5.— par an.
Fr. 2.— pour 6 mois.
Pour l'étranger:
Envoi sans bandes:
Fr. 7.50 par an.
Pour l'Allemagne,
l'Autriche et l'Italie.
Abonnement postal:
Fr. 6.— par an.
Les sociétaires reçoivent
l'organe gratuitement.

Annances:

20 cts. pour la petite ligne
ou son espace.
Rabais en cas de répétition
de la même annonce.
Les sociétaires
payent moitié prix.

Hôtel-Revue

8. Jahrgang 3^{me} ANNEE

Organ und Eigentum
des

Organe et Propriété
de la

Schweizer Hotelier-Vereins.

Société Suisse des Hôteliars.

Redaktion und Expedition: Sternengasse No. 23, Basel.
Telegramm-Adresse: „Hôtelrevue Basel.“

TÉLÉPHONE No. 1573.

Rédaction et Expédition: Rue des Etoiles No. 23, Bâle.
Adresse télégraphique: „Hôtelrevue Bâle.“

Offizielle
Nachrichten.

Nouvelles
officielles.

Extrait des délibérations du Comité.

Le Vorort de l'Union suisse du commerce et de l'industrie accuse réception du rapport sur l'industrie hôtelière suisse en 1893 et demande si et combien d'exemplaires le Comité désire recevoir de ce rapport. Il est décidé qu'un exemplaire sera envoyé à chaque membre et de fixer en conséquence le chiffre du tirage.

M. le Président rapporte sur les délibérations de l'Assemblée des Délégués de l'Union suisse du commerce et de l'industrie, réunie à St-Gall le 28 avril et à laquelle lui et M. Wegenstein assistaient.

M. Paul Otto, Hôtel Victoria à Bâle, déclare accepter sa nomination de membre du Conseil de surveillance du Bureau central officiel, en remplacement de feu M. Lutz.

Madame Lutz, Hôtel Krafft à Bâle, exprime ses remerciements pour la lettre de condoléances qui lui a été adressée ainsi que pour la couronne placée sur le cercueil de son défunt mari et la participation de ses collègues à la cérémonie funèbre.

M. Chr. Cloetta, consul suisse à Copenhague, demande qu'on lui fasse connaître les prix de pension en Suisse, afin de pouvoir répondre aux questions qui lui sont adressées et, d'une manière générale, agir dans l'intérêt de l'industrie hôtelière suisse. Il est décidé que cette demande sera communiquée aux sociétaires par un avis publié dans l'„Hôtel-Revue“, de manière qu'ils puissent fournir directement à M. Cloetta les renseignements désirés.

Admissions:

Section Lac Léman:

1. M. A. Vernet-Schmid, Hôtel de la Monnaie à Genève, 35 chambres de maîtres.

Section Lac des Quatre-Cantons:

2. M. J. Zimmerli-Glaser, Hôtel Beau-Rivage à Lucerne, 80 chambres de maîtres.

M. Tschumi a transmis la clôture de compte de l'École professionnelle pour le semestre d'hiver 1893/94. Le compte boucle par un solde actif de fr. 547. 40, plus un compte d'inventaire de fr. 329. 80. Il est décidé que ce compte sera soumis aux commissaires-vérificateurs.

Le Comité a été questionné sur le point de savoir si les sociétaires sont tenus de s'exposer à l'Exposition nationale de Genève que dans l'espace qui sera réservé à la Société ou bien s'ils sont admis à exposer individuellement en dehors de l'exposition collective. Cette question est renvoyée à M. A. Chessex Président de la Commission pour l'Exposition, avec prière de formuler la réponse à y faire.

A nos Sociétaires.

M. Chr. Cloetta, consul suisse pour le Danemark à Copenhague, Niels, Hemmingsgade 32, a écrit au soussigné pour demander de lui faire connaître les prix de pension dans les hôtels suisses, ce qui lui permettrait d'une part de répondre aux questions qui lui sont adressées et d'autre part d'agir auprès des touristes scandinaves en faveur de son pays d'origine en général et de l'industrie hôtelière suisse en particulier.

En portant cette offre obligeante à la connaissance de nos sociétaires, nous les prions de répondre à la demande de M. Cloetta en lui envoyant directement, à l'adresse ci-dessus, des prospectus, brochures, tarifs, etc.

Lucerne, le 12 Mai 1894.

Société Suisse des Hôteliars:

Le Président:
J. Doppfer.

Mitteilungen

aus den Verhandlungen des Vorstandes

Der Vorort des Schweizer Handels- und Industrie-Vereins bestätigt den Empfang des Berichtes über die schweiz. Hotelindustrie im Jahre 1893 und fragt an, ob und wie viel Separatabzüge von diesem Bericht gewünscht werden. Es wurde beschlossen, jedem Vereinsmitgliede einen Abzug des Berichtes zuzustellen und danach die Auflage zu bestellen.

Der Herr Präsident erstattete Bericht über die Verhandlungen der von ihm und Herrn Wegenstein besuchten Delegierten-Versammlung des Schweizer Handels- und Industrie-Vereins in St. Gallen am 28. April.

Herr Paul Otto vom Hotel Victoria in Basel erklärt sich zur Annahme der auf ihn gefallenen Wahl eines Aufsichtsratsmitgliedes für das offizielle Centralbureau an Stelle des verstorbenen Hrn. Lutz, bereit.

Frau Lutz vom Hotel Krafft in Basel verdankt das ihr gesandte Kondolenzschreiben, den auf den Sarg ihres verstorbenen Gatten gelegten Kranz, sowie die Teilnahme an dem Leichenbegängnis.

Christof Cloetta, schweiz. Konsul in Kopenhagen, ersucht um Bekanntgabe von Pensionspreisen in der Schweiz, um auf gestellte Anfragen Antwort geben und um überhaupt zum Vorteil der schweiz. Hotelindustrie wirken zu können. Es wurde beschlossen, das Gesuch in der „Hotel-Revue“ zu Handen der Vereinsmitglieder zu publizieren, damit diese direkt ihre Prospekte, Preise etc. an Herrn Cloetta einsenden können.

In den Verein wurden aufgenommen:

In die Sektion Genfersee:

1. Herr A. Vernet-Schmid vom Hotel Monnaie in Genf mit 35 Fremdenzimmern.

In die Sektion Vierwaldstättersee:

2. Herr J. Zimmerli-Glaser vom Hotel Beau Rivage in Luzern mit 80 Fremdenzimmern.

Von Herrn Kollege Tschumi liegt die Abrechnung über die Fachschule für das Wintersemester 1893/94 vor; dieselbe schliesst neben einem Inventarkonto von 329 Fr. 80 Cts. mit einem Barüberschuss von 547 Fr. 40 Cts. Es wurde beschlossen, diese Rechnung den Rechnungs-Revisoren zur Prüfung zu unterbreiten.

Eine Anfrage, ob die Vereinsmitglieder gehalten seien an der Genfer Landesausstellung nur in dem dem Vereine zur Verfügung gestellten Raume auszustellen, oder ob neben der Kollektiv-Ausstellung auch Einzelausstellungen von Seiten der Mitglieder zulässig seien, wird Herrn Kollege Chessex als Präsidenten der Ausstellungs-Kommission, zur Beantwortung überwiesen.

An die Mitglieder.

Herr Chr. Cloetta, schweiz. Konsul für Dänemark in Kopenhagen, Niels, Hemmingsgade 32, hat an Unterzeichneten das Gesuch um Bekanntgabe von Pensions-Preisen in Schweizerhotels gerichtet, um einestells auf gestellte Anfragen antworten zu können und um andererseits im allgemeinen zum Vorteile seines Heimatlandes und speziell der schweiz. Hotelindustrie bei den reisenden Skandinaviern wirken zu können.

Indem wir den tit. Vereinsmitgliedern von diesem verdankenswerten Anerbieten Kenntnis geben, laden wir dieselben ein, die Anfrage des Herrn Cloetta durch direkte Zusendung von Prospekten, Preisangaben etc. an dessen obige Adresse zu beantworten.

Lucern, den 12. Mai 1894.

Schweizer Hotelier-Verein:
Der Präsident:
J. Doppfer.

Toujours le même refrain!

Nous nous prenons presque à regretter d'avoir entrepris notre campagne contre la réclame de mauvais aloi: nous redoutons en effet que ce sujet ne devienne fastidieux à nos lecteurs, malheureusement nous n'y pouvons rien, les circonstances nous forcent à poursuivre sur le sentier de la guerre; tous les jours pour ainsi dire, on voit surgir de nouvelles entreprises de ce genre et d'autres déjà en activité se révèlent comme des officines entièrement superflues et à procédés illoyaux, dont le seul but est de se créer une agréable existence avec le moins de peine possible et aux dépens des hôteliers. Nous en sommes réduit à partager le sort du „Juif errant“: en avant, toujours en avant, infatigable comme *Moïse King*, l'éditeur du „Where to stop“ un guide d'hôtels qui se publie à Boston. Cette année, certains hôtels ont déjà été „honorés“, par six fois de ses offres d'insertions et n'allez pas croire que M. „Moïse“ les envoie avec la vulgaire inscription „imprimés“, loin de là, ses avis parcourent terres et mers sous enveloppe fermée qui en contient une autre affranchie pour la réponse; et voyez pourtant, malgré toutes ces prévenances, ça ne veut plus mordre et le chiffre des „petites affaires“ que le Sieur Moïse conduisait jusqu'ici en Suisse, baisse d'année en année. Rien d'étonnant du reste, car bien que l'exécution du „Where to stop“ soit fort convenable au point de vue technique, le tirage de 5000 exemplaires n'est nullement proportionné à son „énorme diffusion dans le monde entier“, comme le proclame le prospectus. Pour les hôtels américains, ce livre peut avoir quelque valeur, mais tout ce qui sort de ce cercle, cela vient du malin, tout comme ce serait jeter son argent par la fenêtre que d'envoyer à l'éditeur du „Téléphone“, petite feuille de chou paraissant à Vienne, les 30 francs qu'il réclame pour une annonce de 3 lignes.

Ed. Fanto, éditeur du „Téléphone“, dit dans son prospectus: Ainsi que vous le verrez par le numéro inclus, nous avons intercalé sous la rubrique „Annonce d'hôtels, bains, etc.“ en le „recommandant au mieux“ votre „célèbre“ établissement, afin de remplir l'espace accidentellement disponible. Il va de soi que nous n'exigeons aucun paiement, nous profitons seulement de l'occasion pour vous inviter à nous fournir d'autres annonces à raison de „fr. 30“. Que ceux qui ont reçu cette aimable invitation du „Téléphone“, prononcent la „clôture“ avant de l'avoir lue.

Quelle chose de tout à fait „extraordinaire“ dans le domaine de la réclame est en train de s'organiser à Genève où l'on se prépare actuellement à „embrouillarder“ les populations d'Etats étrangers avec des vues de la Suisse, en d'autres termes à faire en faveur de la Suisse et de ses charmes, une vaste propagande au moyen de conférences accompagnées de „jeux d'ombre et de lumière“. Cette entreprise, destinée à révolutionner le monde, se constitue sur un très grand pied, s'octroie la décoration du „désintéressement philanthropique“ et, tout en donnant l'assurance qu'une partie des recettes sera versée aux sociétés de secours suisses subventionnées par le pays et par l'étranger, elle met en action la pompe aspirante des monacos. On comprend donc très aisément que le *Syndicat Suisse de publicité* (tel est le titre de la société) affirme que tous ceux qui retirent directement ou indirectement un profit de cette entreprise „désintéressée“, ont le devoir moral d'apporter leurs contributions et subsides. Il paraît en outre qu'on prévoit au cours des conférences la distribution d'un „livre d'or de la Suisse“ et ici encore ce seront sans doute les hôteliers qui auront de nouveau le „devoir“ de remplir les pages de ce livre avec des annonces à raison de seulement 200 fr. la page, ce qui explique le qualificatif „d'or“ accolé à cet ouvrage. L'autonne prochain, l'affaire doit être lancée en France et